Interpellation présentée par le député: M. Hugues Hiltpold

Date de dépôt:16 mars 2006 Messagerie

## Interpellation urgente écrite Qui prend en charge les frais de ramassage et recyclage des journaux gratuits?

Interpellation urgente écrite à l'attention de M. Laurent Moutinot, Président du Départements des Institutions.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Ces derniers mois, deux quotidiens gratuits, Le Matin Bleu et 20 Minutes, ont été lancés en Suisse romande et notamment à Genève. Tirés à plus de 100'000 exemplaires chacun, ils pèsent une soixantaine de grammes, ce qui provoque chaque jour une consommation de quatorze tonnes de papier dans toute la Suisse Romande, dont plus de six tonnes pour Genève. Une fois lus, une grande partie de ces journaux sont ensuite le plus souvent abandonnés par leurs lecteurs, dans les véhicules des transports publics ou dans la rue. Cette pratique entraîne bien sûr un coût supplémentaire pour le ramassage et le recyclage de ce papier, qui retombe immanquablement sur les collectivités publiques.

Les CFF et les éditeurs de ces nouveaux journaux ont passé un accord portant sur la prise en charge, par les éditeurs, d'un montant forfaitaire pour le ramassage et le recyclage de ce papier dans les gares, qui coûte 250 francs par jour. L'Etat compte-t-il, conjointement avec les autorités communales, mettre en place un accord sur une prise en charge commune du ramassage et du recyclage de ce papier avec les éditeurs de journaux ?